



Ecole St Antoine
2 route de St Aignan
53350 BALLOTS

☎ 02.43.06.52.29
✉ ballots.ecole.stantoine@ddec53.fr

Année scolaire 2026/2027

Nous arrivons bientôt au terme de cette année scolaire et à la fin de notre projet « Regarder pour s'émerveiller ». Une belle année riche en événements avec comme point fort le séjour de mer pour toute l'école.

Le temps est presque arrivé pour vos enfants de prendre un peu de repos afin d'être prêts en septembre pour de nouveaux rendez-vous pédagogiques et éducatifs.

Que toute la communauté éducative (élèves, parents, enseignantes, personnels, membres des bureaux OGEc et APEL, bénévoles) soit sincèrement remerciée pour son dynamisme, son investissement, sa disponibilité et sa bonne volonté.

Un nouveau projet intitulé « **Sur la route des talents** » ponctuera l'année scolaire prochaine.

Dans cette enveloppe de rentrée, je vous ai remis le dossier administratif de l'année dernière. Si vous devez effectuer des modifications, faites-les en rouge.

Vous devrez rapporter à l'école ce dossier administratif, le contrat de scolarisation, le règlement intérieur, l'adhésion à la catéchèse, ainsi que la feuille de facturation. Ces documents peuvent être rapportés à l'école jusqu'au 10 juillet ou après le 22 août ; le dernier délai étant le jour de la rentrée.

Les autres documents (ce feuillet, les dates à retenir) sont à conserver chez vous.

En attendant la reprise qui aura lieu le **Mardi 1er septembre 2026**, nous vous souhaitons un bel été.

Bien à vous,
Cordialement,

L'équipe éducative

Le chef d'établissement,
Eric Guillet

ORGANISATION SCOLAIRE

- **JOURS DE CLASSE** : lundi / mardi / jeudi / vendredi
- **HORAIRES** (s'appliquent tous les jours et à tous les élèves, y compris le cycle 1)



Matin : 8 h 55 - 12 h 05
Après-midi : 13 h 35 - 16 h 40

Rappel : Les enfants ne sont autorisés à pénétrer sur la cour de récréation que **10 min** avant le début des cours soit :

- 8 h 45 le matin
- 13 h 25 l'après midi



Le matin, l'accueil se fera dans les classes.

Seuls les élèves de la classe de l'enseignante responsable de l'accueil des cars resteront sur la cour jusqu'à 8h55.

- * Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bon déroulement de la classe, il est important de respecter strictement ces horaires.

Pendant les horaires de classe, le portail est fermé à clé (plan Vigipirate).

Pour tout retard, vous devrez signaler votre présence par l'interphone se trouvant sur la place de la pharmacie.

- **ÉQUIPE ÉDUCATIVE**

Chef d'établissement : Eric Guillet : 06.78.68.10.86

Déléguée de site : Mélanie Houdayer

Adjoints

- Alexandra LE ROUX
- Agathe ANDROUIN
- Mélanie HOUDAYER

Cycle I : PS1/PS2/MS/GS

Cycle II : CP/CE1/CE2

Cycle III : CM1/ CM2

Aide-maternelles

- Nelly FOURNIER

- **LES CYCLES D'APPRENTISSAGES**

- Le cycle 1 regroupe toute la maternelle (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section).
- Le cycle 2 : du CP au CE2 inclus : cycle des apprentissages fondamentaux.
- Le cycle 3 : du CM1 à la sixième inclus : cycle de consolidation.

- **APC**

Les APC, (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront proposées le mardi et le jeudi soir de **16h45 à 17h15** à partir du CP en fonction des besoins. Des ateliers à thèmes pourront également être organisés au cours de l'année en fonction des projets.

- **RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS**

Les parents sont invités à signaler aux enseignants tout problème de santé ou familial susceptible d'influer sur le comportement de l'enfant.

Une ou deux rencontres individuelles parents/enfants/enseignants vous seront proposées au cours de l'année scolaire. Toutefois, il est toujours possible de rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous.

- **ABSENCES (voir règlement intérieur)**

En cas d'absence imprévue, nous vous demandons de prévenir **impérativement et le jour même** l'enseignant de votre enfant, **y compris en cycle 1**, par téléphone au 02.43.06.52.29 ou par mail (ballots.ecole.stantoine@ddec53.fr).

☛* N'oubliez pas de prévenir également la cantine !

- **MATÉRIEL**

Les jouets (poupées, playmobils, toupies, voitures....) sont interdits à l'école. Seules les cordes à sauter, élastiques, billes seront les bienvenus.

Les objets fragiles et précieux (chaînettes, boucles d'oreilles, etc) sont vivement déconseillés. L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vo

MÉDICAMENTS

La prise de médicaments n'est pas autorisée à l'école, sauf en cas de maladie chronique (asthme, allergie...) faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.).



- **POUX**

Véritable fléau dont beaucoup de familles se plaignent. Vérifier régulièrement la tête de vos enfants, et s'ils sont porteurs de lentes, traitez immédiatement la tête de votre enfant mais également celle des frère(s) et sœur(s) ainsi que la literie et les vêtements.

• LIEN ÉCOLE-FAMILLE

Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie de papier, nous vous ferons passer des informations par voie numérique. Une adresse valide devra nous être transmise et régulièrement consultée.

Si nous devons vous faire parvenir des informations ne pouvant être transmises par mail, nous les notifierons dans un cahier qu'il vous faudra dater et signer.

• PARTICIPATION A LA VIE DE L'ECOLE

L'école St Antoine a besoin de vous parents pour que cette école puisse prospérer dans des locaux accueillants et attirants !

2 associations sont présentes au sein de l'établissement :

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) qui s'occupe de la gestion financière de l'école, de la planification des travaux.

- L'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) qui organise des manifestations afin de récolter des fonds pour diminuer le coût des sorties ou voyages scolaires des élèves, pour remplacer le matériel des classes ...

Ces deux associations ne peuvent pas exister sans vous et sans votre aide (aussi minime soit-elle !).

Si vous souhaitez vous investir ou simplement découvrir ces associations, je vous invite à contacter Madame LEMOINE Laëtitia (présidente OGEC : 06.81.42.09.33) ou Monsieur SABIN Sylvain (président APEL : 06.11.69.59.35)

• SERVICES GARDERIE - CANTINE

Les services « restauration scolaire » et « accueil périscolaire » sont assurés par la municipalité de Ballots.

Vous souhaitez que votre enfant :

- mange à la cantine.*
- reste à la garderie.*

Vous devez alors inscrire votre enfant sur le « portail famille » :

Site www.familles.paysdecraon.fr.

• CALENDRIER SCOLAIRE

Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 Octobre au lundi 2 Novembre 2026.
Vacances de Noël	Du samedi 19 Décembre au Lundi 4 Janvier 2027.
Vacances d'hiver	Du samedi 20 Février au lundi 8 Mars 2027.
Vacances de Printemps	Du samedi 17 Avril au lundi 3 mai 2027.
Pont de l'Ascension	Du mardi 4 Mai au lundi 10 Mai 2027.
Vacances d'été	Le samedi 03 Juillet 2027.